

Comment financer vos formations

<p>Vous êtes employeur , vous souhaitez mettre en place une formation dans le cadre de la formation continue.</p>	<p>METALFORM est reconnu en tant qu'organisme de formation sous le numéro de déclaration: 41570248257</p> <p>Vos formations sont remboursées selon les conditions et critères mis en place par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auprès duquel vous versez votre cotisation formation (AGEFOS, OPCALIA, ADEFIM, , etc...)</p> <p>Nos formations entrent dans le cadre de :</p> <p>La contribution formation continue (plan de formation, périodes de professionnalisation...) Les contrats de professionnalisation. Le CPF D'une POEC ou POEI (préparation opérationnelle à l'emploi)</p>				
<p>Vous êtes salarié en CDI (Contrat à Durée Indéterminée), vous souhaitez vous reconvertir</p>	<p>Vous souhaitez vous reconvertir vers le soudage ou les techniques annexes, alors vous pouvez bénéficier du CIF (Congé individuel de formation) financé par le FONGECIF.</p> <table border="1" data-bbox="427 819 1232 1137"><tr><td>Conditions d'éligibilité</td><td>Avoir une ancienneté de 24 mois en tant que salarié dont 12 mois dans l'entreprise chez laquelle la demande du CIF est faite.</td></tr><tr><td>Démarches à suivre</td><td>Établir une demande écrite à votre employeur en spécifiant l'intitulé de la formation, sa durée et date de réalisation (nous contacter pour déterminer ces éléments). Dès que la requête est accordée, appeler le FONGECIF pour demander un dossier CIF-CDI.</td></tr></table> <p>Si votre employeur est situé en Lorraine :</p> <p><u>FONGECIF LORRAINE</u> Le Trident, 6 rue Cyfflé 54000 NANCY Tél. 03 83 30 82 80</p> <p>Nous contacter pour convenir d'un rendez-vous et élaborer votre projet de formation à la carte.</p>	Conditions d'éligibilité	Avoir une ancienneté de 24 mois en tant que salarié dont 12 mois dans l'entreprise chez laquelle la demande du CIF est faite.	Démarches à suivre	Établir une demande écrite à votre employeur en spécifiant l'intitulé de la formation, sa durée et date de réalisation (nous contacter pour déterminer ces éléments). Dès que la requête est accordée, appeler le FONGECIF pour demander un dossier CIF-CDI.
Conditions d'éligibilité	Avoir une ancienneté de 24 mois en tant que salarié dont 12 mois dans l'entreprise chez laquelle la demande du CIF est faite.				
Démarches à suivre	Établir une demande écrite à votre employeur en spécifiant l'intitulé de la formation, sa durée et date de réalisation (nous contacter pour déterminer ces éléments). Dès que la requête est accordée, appeler le FONGECIF pour demander un dossier CIF-CDI.				

Comment financer vos formations

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Vous êtes salarié en CDD ou demandeur d'emploi en fin de CDD</p>	<p>Vous pouvez bénéficier du CIF pour les salariés en CDD, dispositif financé par le FONGECIF.</p>	
	<p>Conditions d'éligibilité</p>	<p>Justifier de 24 mois d'activité salariée en CDI ou CDD dont 4 mois, effectués au cours des 12 derniers mois. NOUVEAU : pour les salariés de - de 26 ans : Justifier de 12 mois d'activité au lieu de 24 lors des 5 dernières années.</p>
<p>Démarches à suivre</p>	<p>Retirer un dossier CIF CDD au FONGECIF selon la localisation de la dernière entreprise qui vous a employé en CDD.</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Vous êtes intérimaire ou en fin de mission</p>	<p>Si l'employeur de votre dernier CDD est situé en Lorraine <u>FONGECIF LORRAINE</u> Le Trident, 6 rue Cyfflé 54000 NANCY Tél. 03 83 30 82 80 Nous contacter pour convenir d'un rendez-vous et élaborer votre projet de formation à la carte. A noter : le FONGECIF finance votre formation et vous rémunère à hauteur du salaire que vous perceviez lors de votre dernier CDD</p>	
	<p>Démarches à suivre</p>	<p>Retirer un dossier CIF pour intérimaire auprès du FAF TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) <u>FAF TT</u> 14 rue Riquet 75019 PARIS Tél. 01 53 35 70 00</p>
<p>Nous contacter pour convenir d'un rendez-vous et élaborer votre projet de formation à la carte. A noter : le FAF TT finance en parti ou en totalité votre formation. Pendant votre formation, votre rémunération sera basée sur le taux horaire de la dernière mission. Possibilité de se former dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POEC ou POEI)</p>		

Comment financer vos formations

Vous êtes salarié en CDI, vous désirez bénéficier du "CPF"

Le Compte Personnel de Formation (CPF) a remplacé le Droit individuel à la Formation (DIF) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Conditions d'éligibilité	<p>Le CPF s'adresse à toute personne de 16 ans et plus (dès 15 ans pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage) et reste attaché à la personne jusqu'à son départ à la retraite.</p> <p>Chaque salarié ou demandeur d'emploi décide ou non de l'utiliser afin de suivre une formation.</p> <p>Le CPF est abondé en heures (jusqu'à 150h).</p> <p>Important : les heures sont cumulées au titre du DIF, rapprochez-vous de votre employeur pour connaître le nombre d'heures que vous pouvez inscrire sur votre CPF.</p>
Démarches à suivre	<p>Créer si ce n'est pas déjà fait votre compte sur www.moncompteformation.gouv.fr</p> <p>Vous accéderez alors aux formations éligibles et aux nombres d'heures nécessaires.</p> <p>Les demandes de formation sont à enregistrer sur votre espace personnel.</p>

Contactez-nous pour bien choisir la formation qui vous correspond..

A noter :

Rémunération/indemnisation :

Pour les salariés :

La rémunération est maintenue par votre employeur si la formation se déroule sur le temps de travail.

Pour les demandeurs d'emploi :

Indemnisation au titre de l'allocation de retour à emploi-formation (AREF – Formation) ou de la Rémunération Formation de Pôle Emploi (RFPE)

Liens utiles : www.moncompteformation.gouv.fr <http://travail-emploi.gouv.fr>